



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **2 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1042

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Eau soleil pour la réalisation d'un réservoir, d'une canalisation d'eau potable et de fontaines publiques à Aabari au Maroc - Année 2009**

service : **Direction de l'eau**

**Rapporteur : Monsieur Colin**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 23 octobre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 3 novembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pillon, Pillionel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Philip (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Passi (pouvoir à M. Plazzi), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Ferraro), Auroy (pouvoir à M. Abadie), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Lévêque), Mmes Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), Chevallier (pouvoir à M. Coste), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Flaconnèche (pouvoir à M. Appell), Genin (pouvoir à M. Le Bouhart), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Lebuhotel (pouvoir à M. Chabrier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Mme Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Dubos), MM. Réale (pouvoir à M. Claisse), Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Roche), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Terracher (pouvoir à M. Llung), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Kabalo, Mme Levy, M. Louis, Mme Palleja, MM. Pili, Touraine, Turcas, Vurpas.

**Séance publique du 2 novembre 2009****Délibération n° 2009-1042**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Eau soleil pour la réalisation d'un réservoir, d'une canalisation d'eau potable et de fontaines publiques à Aabari au Maroc - Année 2009**

service : Direction de l'eau

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 octobre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

*Généralités sur le Fonds eau*

Par délibération en date du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou fonds eau.

Ce dispositif, auquel la Communauté urbaine et la société Veolia environnement contribuent paritairement, à hauteur de 300 000 € par an chacune, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet de la Terre à Johannesburg en 2002 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du sud.

*Le projet*

Aujourd'hui, le village de Aabari ne dispose pas d'un approvisionnement en eau potable fiable et pérenne.

Lors des périodes de sécheresse, la plupart des puits privés sont à sec et les femmes sont contraintes d'aller s'approvisionner soit au puits collectif soit à la source, qui ne sont jamais à sec. Cependant leur éloignement conduit certaines femmes à s'approvisionner en eau directement dans la séguia (petit canal).

De plus, l'isolement et la pauvreté du village font qu'il ne sera pas raccordé au réseau national de distribution d'eau potable de l'Office national de l'eau potable (Onep) qui concentre ses actions sur l'accès à l'eau et l'assainissement des grandes villes. Sa politique de recouvrement des frais fait que l'Onep hésite également à s'engager pour des populations qui seront dans l'incapacité de payer l'eau au prix du marché.

Les objectifs définis par ce projet visent à l'amélioration des conditions de vie à Aabari (accès à l'eau, qualité de l'eau, santé, scolarisation des jeunes filles).

Par ailleurs, le projet contribuera également à améliorer les conditions de vie des femmes ainsi que des jeunes filles du village. D'autre part, la promotion de la mobilisation sociale à Aabari, ainsi que la sensibilisation des jeunes du lycée Bérard aux projets humanitaires, constitueront deux points essentiels dans la mise en œuvre du projet sus mentionné.

Le projet est évalué à un total de 72 760 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 30 000 €.

Lors de sa séance du 2 juillet 2009, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est donc de 30 000 €. Il est à

noter qu'une aide de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pourra être recherchée par la Communauté urbaine à hauteur de 15 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi dite Oudin-Santini du 9 février 2005 ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

#### **DELIBERE**

##### **1° - Approuve :**

a) - le projet de réalisation d'un réservoir avec cuve polyéthylène de 15 mètres cubes, ainsi que 1 200 mètres de canalisations PEHD, 7 fontaines publiques avec puits perdu pour les eaux de vanne et un pompage solaire 2 640 Wc (HMT 50 mètres - 18 mètres cubes par jour) sur le forage existant à Aabari au Maroc,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 30 000 €, au titre de l'année 2009, à l'association Eau soleil, dont le siège est situé 106, rue de la Saint Vincent 01500 Ambérieu en Bugey,

c) - la convention de financement à passer entre la Communauté urbaine et l'association Eau soleil définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

##### **2° - Autorise** monsieur le président à :

a) - signer ladite convention avec l'association Eau soleil,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2009 - compte 674 200 - fonction 1 111.

**4° - La recette** correspondante à provenir de l'Agence de l'eau sera imputée sur les crédits à inscrire au budget annexe des eaux - exercice 2009 - compte 748 000 - fonction 1 111.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2009.**